

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie ou au Japon



Communiqué de presse

Paris, le 29 octobre 2010

Succès de l'augmentation de capital de 97,4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription de Foncière des Murs

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 12 octobre dernier a rencontré un grand succès. Le montant brut de l'opération s'élève à 97.394.505 euros et se traduit par l'émission de 6.492.967 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 100 millions d'euros, correspondant à un taux de sursouscription de 102,7%. 6.475.716 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 99,7% des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 194.155 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée à hauteur de 17.251 actions nouvelles.

Les principaux actionnaires de Foncière des Murs (Foncière des Régions, Prédica, Pacifica, Generali Vie, CARDIF Assurance Vie et ACM Vie), détenant collectivement 90,37% du capital, ont, conformément à leur engagement, souscrit à titre irréductible à hauteur de leur participation. Leur participation au capital de Foncière des Murs est en conséquence inchangée à l'issue de l'opération.

Cette augmentation de capital a pour principal objet le financement partiel des acquisitions d'hôtels exploités par Accor et B&B. Elle permet également de renforcer la flexibilité financière de la Société.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 2 novembre prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris des actions nouvelles est également prévue le 2 novembre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000060303).

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie ou au Japon

A compter de cette date, le capital de Foncière des Murs sera donc composé de 56.438.939 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 225.755.756 euros

Cette opération a été dirigée par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Information du public

Un prospectus constitué (i) du document de référence de la société Foncière des Murs déposé auprès de l'AMF le 1^{er} avril 2010 sous le numéro D.10-0217, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 7 octobre 2010 sous le n° D.10-0217-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) ayant reçu le visa n°10-355 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en date du 7 octobre 2010, est disponible, sans frais, au siège social de Foncière des Murs, 30 avenue Kléber, 75116 Paris, sur le site Internet de la Société (www.foncieredesmurs.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des établissements Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

A propos de Foncière des Murs

Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est une Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de la santé et des loisirs. La politique d'investissement de la société privilégie les partenariats avec des opérateurs leaders de leur secteur d'activité, en vue d'offrir un rendement récurrent à ses actionnaires.

Foncière des Murs est cotée sur le compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (FR0000060303-FMU).

Contacts presse

Relations analystes et investisseurs : M. Dominique Ozanne – Directeur Général Adjoint
Tél. : + 33 (0)1 58 97 54 20 - dominique.ozanne@fdr.fr

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie ou au Japon

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public d'actions ou d'autres titres financiers de Foncière des Murs. Aucune offre au public d'actions ou d'autres titres financiers de Foncières des Murs ne sera effectuée en France ou à l'étranger avant la délivrance par l'Autorité des marchés financiers de son visa sur un prospectus conforme aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003.

Ce communiqué de presse ne constitue pas non plus une offre de vente des actions ou autres titres financiers de Foncière des Murs ou une quelconque sollicitation d'achat de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie, au Royaume-Uni, en Italie et au Japon. Les actions de Foncière des Murs ne pourront être offertes aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Foncière des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit notamment pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie, du Royaume-Uni, de l'Italie ou du Japon.